

Conditions Générales de Vente SCF Essences

Table of Contents

Article 1 – Définitions.....	1
Article 2 – Identité du Fournisseur.....	2
Article 3 – Acceptation.....	2
Article 4 – L’Offre.....	2
Article 5 – L’Accord.....	2
Article 6 – Le droit de rétractation.....	3
Article 7 – Obligations du consommateur pendant la période de rétractation	4
Article 8 – Exercice du droit de rétractation par le consommateur et des frais	4
Article 9 – Obligations de SCF Essences en cas de rétractation	4
Article 10 – Lorsque le droit de rétractation n’est pas applicable	5
Article 11 – Les prix.....	5
Article 12 – Accord de conformité et garantie supplémentaire.....	5
Article 13 – Livraison et exécution.....	5
Article 14 – Opérations de durée.....	6
Article 15 – Commandes et paiements.....	6
Article 16 – Procédure de plaintes.....	7
Article 17 – Règlement des Litiges.....	7
Article 18 – Caractéristiques des produits	7
Article 19 – Responsabilité.....	8
Article 20 – Propriété intellectuelle	8
Article 21 – Stipulations supplémentaires ou différentes.....	8

Article 1 – Définitions

Les dispositions suivantes établissent les conditions générales de vente des produits proposés par la société SCF Essences :

1. Accord supplémentaire : un accord selon lequel le consommateur a acquis des produits, du contenu numérique ou des services dans le cadre d’un accord à distance. Ces produits, contenus et services numériques sont fournis par l’entrepreneur ou un tiers sur la base d’un accord entre ce tiers et l’entrepreneur.
2. Délai de rétractation : délai pendant lequel le consommateur peut se prévaloir de son droit de rétractation.
3. Consommateur : Une personne privée.

4. Jour : Jour du calendrier.
5. Contenu numérique : information pouvant être produite et transmise sous forme numérique.
6. Transaction de durée : entente dans le cadre de laquelle des produits, des services ou du contenu numérique sont livrés pendant un certain temps.
7. Support durable : tout moyen, y compris le courriel, qui permet au consommateur ou à l'entrepreneur de conserver les renseignements qui lui ont été adressés personnellement de manière à ce qu'il soit possible de consulter les renseignements à l'avenir ou d'en faire usage pendant une certaine période à cette fin prévue.
8. Droit de rétractation : la possibilité pour le consommateur de renoncer au contrat à distance dans un certain délai de rétractation.
9. Entrepreneur : personne privée ou morale qui offre des produits, du contenu numérique ou des services à distance aux consommateurs.
10. Formulaire normalisé de rétractation : à l'annexe 1 de ces termes, vous trouverez un formulaire de rétractation.

Article 2 – Identité du Fournisseur

SCF Essences

Adresse de l'entreprise : Piet Lanserhof 20, 1435 HS Rijnsenhout, Nederland

Adresse de visite : Bonac, 47120 Saint Jean de Duras, France

Article 3 – Acceptation

1. Les présentes modalités s'appliquent à chaque offre de l'entrepreneur et à chaque contrat à distance entre l'entrepreneur et le consommateur.
2. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare, en passant la commande, expressément les accepter sans réserve. La validation de la commande vaut acceptation des conditions générales de vente.
3. Avant l'approbation du contrat à distance, le texte des présentes modalités sera mis à la disposition du consommateur. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'entrepreneur fera savoir de quelle manière les termes et conditions sont disponibles avant l'approbation du contrat à distance ou que, sur demande du consommateur, ils seront envoyés gratuitement dès que possible.
4. Dans le cas d'un contrat à distance numérique, les termes et conditions peuvent être mis à disposition numériquement au consommateur avant l'acceptation du contrat à distance soit en téléchargeant sur le site Web ou en les envoyant gratuitement numériquement.

Article 4 – L'Offre

1. Si une offre a une durée de validité limitée, elle sera spécifiquement mentionnée dans l'offre.
2. L'offre contient une description complète et précise des produits, du contenu numérique et des services offerts. La description est suffisamment détaillée pour que le consommateur puisse comprendre l'offre. Lorsque l'entrepreneur fait usage de photos, ils sont une véritable représentation des produits offerts, des contenus numériques et des services. Les erreurs évidentes dans l'offre ne sont pas contraignantes pour l'entrepreneur.
3. Chaque offre contient des informations telles qu'il est clair pour le consommateur quels sont ses droits et obligations qui sont liés à l'acceptation de l'offre.

Article 5 – L'Accord

1. Sans préjudice du paragraphe 4 de la présente clause, les accords sont conclus par la passation d'une commande par le consommateur et la confirmation de cette commande par SCF Essences.

2. Tant que la commande n'a pas été confirmée par SCF Essences, le consommateur peut se retirer de l'accord.
3. Lorsque l'accord est conclu de façon numérique, l'entrepreneur prendra des mesures pour assurer un échange sécuritaire de données et un environnement Web sûr. Lorsque le consommateur paie électroniquement, l'entrepreneur prendra les mesures de sécurité nécessaires.
4. L'entrepreneur peut s'assurer dans les limites de la réglementation légale que le consommateur est en mesure de payer ou que le consommateur peut se conformer à d'autres facteurs importants pour le contrat à distance. Lorsque l'entrepreneur, sur la base des facteurs ci-dessus, a de bonnes raisons de ne pas accepter l'accord, il a le droit de refuser une commande.
5. L'entrepreneur fournira les renseignements suivants par voie numérique et au plus tard au moment de la livraison du produit, du contenu numérique et des services :
 - a. L'adresse de visite de l'entreprise de l'entrepreneur où le consommateur peut s'adresser en cas de plainte.
 - b. Les conditions et la façon dont le consommateur peut se prévaloir de son droit de rétractation.
 - c. Les renseignements sur les garanties et le service après-vente.
 - d. Le prix incluant toutes les taxes du produit, des services ou du contenu numérique qui sont applicables pour les frais de livraison, ainsi que le mode de paiement, la livraison et l'exécution du contrat à distance.
 - e. Les exigences relatives à l'annulation d'un accord en cas de transaction de durée.
 - f. Le modèle de formulaire dans le cas où le consommateur a le droit de se rétracter.
6. Dans le cas d'une opération de durée, la stipulation ne s'applique qu'à la clause précédente lors de la première livraison.
7. SCF Essences n'acceptera que les accords des consommateurs basés en Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.

Article 6 – Le droit de rétractation

Pour les produits

1. L'acheteur dispose d'un délai de rétractation sans pénalité ni indication de motif de 14 jours de calendrier à partir du jour de la réception du produit commandé. L'acheteur peut également choisir l'échange du produit.
 - a. Lorsque le consommateur a commandé plusieurs produits en un seul envoi, le jour où le consommateur, ou une tierce personne désignée par le consommateur a reçu le dernier produit.
 - b. Si la livraison d'un produit consiste en plusieurs expéditions ou parties, le jour où le consommateur, ou une tierce personne désignée par le consommateur a reçu la dernière partie.
 - c. Pour les transactions de durée, le jour où le consommateur, ou une tierce personne nommée par le consommateur, a reçu le premier produit.
2. Les mélanges d'élixirs floraux qui ont été faits spécialement et à la demande du consommateur sont exemptés de ce droit de rétractation pour des raisons d'hygiène.

Pour les services, le contenu numérique n'est pas livré par une entreprise de distribution de matériel

3. Le consommateur peut résilier un accord de service et un accord de communication numérique avec un livreur immatériel pendant 14 jours sans donner de raison. L'entrepreneur peut demander au consommateur la raison rétractation, mais pas l'obliger à donner une raison.

4. Le délai de rétractation mentionné à la clause 1 s'applique à compter de la date d'acceptation du contrat.

Article 7 – Obligations du consommateur pendant la période de rétractation

1. Pour obtenir le remboursement ou qu'il soit procédé à l'échange, l'acheteur doit renvoyer à ses frais et sous sa responsabilité les produits intacts, neufs et encore sous scellés dans leur emballage d'origine. Le bon de livraison sera joint à l'envoi. SCF Essences s'engage à rembourser les sommes versées par l'acheteur, (excepté les frais de livraison), sans frais. Dans le cas où les frais de livraisons initiaux étaient supportés par SCF Essences, ces frais sont déduits du montant remboursé au client.
2. Le consommateur est responsable de la dépréciation du produit lorsqu'il ne s'est pas conformé aux règles énoncées à l'article 1.
3. Le seul droit de renonciation d'application existe avant l'envoi du colis. Cette renonciation doit être communiquée à SCF Essences via sa page Contact.

Article 8 – Exercice du droit de rétractation par le consommateur et des frais

1. Lorsque le consommateur fait usage de son droit de rétractation, il le stipule dans le délai de rétractation et au moyen du modèle de formulaire de rétractation figurant à l'annexe 1 des présentes conditions générales.
2. Le plus tôt possible, mais dans les 14 jours suivant l'avis mentionné à l'article 1, le consommateur retournera le produit en personne ou par la poste à l'entrepreneur. Le consommateur a respecté le délai de rétractation lorsqu'il a retourné le produit avant la fin du délai de rétractation.
3. Le consommateur retournera le produit dans son intégralité, dans son état d'origine et son emballage et se conformera aux instructions de l'entrepreneur.
4. Le risque et le fardeau de la preuve pour l'exercice correct et opportun du droit de rétractation incombent au consommateur.
5. Le consommateur paiera les frais de transport pour le retour du produit, sauf indication contraire de l'entrepreneur.
6. Le consommateur ne sera pas tenu de payer les frais de livraison du contenu numérique livré par un livreur immatériel lorsque :
 - a. Avant la livraison, il n'a pas explicitement accepté le contrat avant la fin de la période de rétractation.
 - b. Il n'a pas reconnu perdre son droit de rétractation par consentement ou,
 - c. L'entrepreneur n'a pas confirmé cette déclaration au consommateur.
7. Lorsque le consommateur utilise son droit de rétractation, tous les autres accords sont annulés par l'État de droit.

Article 9 – Obligations de SCF Essences en cas de rétractation

1. Lorsque l'entrepreneur rend le droit de rétractation du consommateur accessible par confirmation électronique, il enverra un accusé de réception à la réception du message.
2. L'entrepreneur remboursera tous les paiements au consommateur (sauf les frais de transport pour le retour du produit) dans les 14 jours suivant le message du consommateur. L'entrepreneur peut attendre avec le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu le produit ou quand le consommateur peut prouver qu'il a renvoyé le produit.
3. L'entrepreneur utilise le même moyen de paiement que le consommateur a utilisé pour rembourser le produit, à moins que le consommateur n'accepte un moyen de paiement différent. Le remboursement est gratuit pour le consommateur.

4. Si le consommateur choisit un mode de livraison plus cher que le mode de livraison standard le moins cher, l'entrepreneur n'a pas besoin de payer les coûts supplémentaires pour le mode de transport plus cher.

Article 10 – Lorsque le droit de rétractation n'est pas applicable

L'entrepreneur est autorisé à exclure le droit de rétractation pour les produits et services suivants uniquement lorsque cela a été clairement indiqué dans l'offre et pendant ou avant la clôture de l'accord :

1. Les produits ou services dont le prix peut fluctuer en raison de fluctuations sur le marché financier et sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence et qui peuvent se produire dans la période de rétractation.
2. Les contrats conclus au cours d'une enchère publique. Une enchère publique est une méthode de vente où les produits, contenus numériques et/ou services sont offerts par un entrepreneur à un consommateur, qui est personnellement présent à l'enchère, qui est guidé par un commissaire-priseur et où le soumissionnaire retenu est obligé d'acheter les produits, contenu et/ou services numériques.
3. Les ententes de service après la prestation du service, mais seulement lorsque :
 - a. Le service a été offert avec l'accord explicite donné au préalable du consommateur,
 - b. Le consommateur déclare qu'il perdra son droit de rétractation dès que l'entrepreneur aura exécuté le service.
4. Les produits qui ont été fabriqués selon les spécifications du consommateur en fonction d'un choix ou d'une décision individuelle du consommateur ou qui sont clairement destinés à une personne spécifique.
5. Les produits dont la date d'expiration est limitée.
6. Les produits scellés qui, pour des raisons d'hygiène ou de santé, ne peuvent être retournés et dont le sceau a été brisé.
7. Les produits qui ont été mélangés à d'autres produits en raison de leur nature, au moment de la livraison.
8. La livraison de contenu numérique autre que sur un support matériel, mais seulement lorsque :
 - a. La livraison a été effectuée avec l'accord préalable explicite du consommateur et
 - b. Lorsque le consommateur déclare qu'il perd son droit de rétractation avec ce consentement.

Article 11 – Les prix

1. Les prix sont indiqués en Euro toutes taxes comprises. Les frais de livraison sont à ajouter au prix indiqué.
2. SCF Essences se réserve le droit de modifier le prix des produits à tout moment mais les produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Article 12 – Accord de conformité et garantie supplémentaire

1. L'entrepreneur s'assurera que les produits et/ou services sont conformes au contrat, aux spécifications mentionnées dans l'offre, aux exigences raisonnables de la solidité et/ou de la convivialité et aux règlements juridiques et gouvernementaux applicables à la date d'acceptation du contrat. Lorsqu'il y a eu un accord préalable, l'entrepreneur permet également que le produit soit utilisé à des fins autres que l'utilisation normale.

Article 13 – Livraison et exécution

1. L'adresse de livraison sera celle que le consommateur a donnée à l'entrepreneur.

2. En référence à ce qui a été mentionné dans l'article 4 de ces termes et conditions, l'entrepreneur exécutera les commandes avec la rapidité due mais dans les 30 jours, sauf si un délai différent de livraison a été convenu. En cas de retard dans l'exécution de la livraison ou lorsqu'une livraison ne peut pas ou ne peut être exécutée qu'en partie, le consommateur en reçoit un message au plus tard 30 jours après le placement de la commande. Sinon, le consommateur a le droit d'annuler la commande.
3. Au moment de l'annulation, conformément à la clause précédente, l'entrepreneur remboursera immédiatement le montant que le consommateur a payé.
4. Le risque de dommages et/ou de produits manquants incombe à l'entrepreneur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un représentant du consommateur, sauf accord contraire.
5. Les frais de transport sont mentionnés sur le site Web.
6. Si un colis n'est pas réceptionné malgré l'avis de passage et l'invitation de l'enlever à la poste, il est retourné à SCF Essences et le destinataire sera averti par e-mail dès réception de l'information. Une livraison supplémentaire pourra être demandée par l'acheteur qui en supportera les frais (même si la première expédition était réalisée gratuitement).

Article 14 – Opérations de durée

Annuler un contrat

1. Le consommateur peut à tout moment résilier un contrat qui a été conclu pour une durée indéterminée avec le respect des règles de résiliation convenues et un préavis d'au plus un mois.
2. Le consommateur peut annuler de la même façon que le contrat a été convenu.

Renouveler un contrat

3. Un contrat durable avec la livraison régulière de produits ou de services ne peut être renouvelée silencieusement pendant une certaine période.
4. Un contrat durable avec livraison régulière de produits ou de services ne peut être renouvelé silencieusement que lorsque le consommateur peut à tout moment résilier le contrat avec un préavis d'un mois.

Durée

5. Le consommateur est à tout moment autorisé à annuler un contrat avec un préavis d'un mois pour les contrats durables qui durent plus d'un an.

Article 15 – Commandes et paiements

Commandes en ligne via la boutique en ligne

1. L'acquéreur qui souhaite passer une commande en ligne via la boutique en ligne est tenu :
 - a. de remplir le formulaire d'identification avec tous les renseignements demandés ou de fournir un numéro de client, le cas échéant,
 - b. de compléter le bon de commande en ligne,
 - c. de valider sa commande après vérification,
 - d. d'effectuer un paiement sécurisé par carte de débit ou de crédit,
 - e. de confirmer sa commande et son paiement.

Autres commandes

1. Sauf accord contraire, le montant dû par le client doit être payé dans les 14 jours suivant le délai de rétractation ou, lorsqu'il n'y a pas de délai de rétractation, dans les 14 jours suivant l'accord du contrat. Ou dans le cas d'un contrat de service, ce délai commence le lendemain de la réception par le consommateur de la confirmation du contrat.
 - a. On ne peut pas demander plus de 50 % comme mise de fonds du consommateur.

Pour toutes les commandes, ce qui suit s'applique :

2. La validation de la commande implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, reconnaissance que l'acheteur a lu lesdites conditions.
3. Toutes les données fournies et la confirmation enregistrée par l'acheteur constituent la preuve de la transaction.
4. Le consommateur est tenu de mentionner immédiatement s'il y a eu des irrégularités ou des erreurs dans les moyens de paiement.
5. Lorsque le consommateur ne paie pas à temps et que l'entrepreneur l'a mentionné au consommateur et que l'entrepreneur a accordé au consommateur 14 jours pour payer son achat, en l'absence de paiement par le consommateur dans ces 14 jours, le consommateur doit maintenant le montant légal et l'entrepreneur est autorisé à facturer des frais de perception. Ces frais de recouvrement ont un maximum de 15% sur le montant dû avec un maximum de 2500€ ; 10% sur les 2500€ suivants et 5% sur les 5000€ suivants avec un minimum de 40€. L'entrepreneur est autorisé à changer ces montants en faveur du consommateur.

Article 16 – Procédure de plaintes

1. Les plaintes relatives à l'accord doivent être clairement et complètement décrites par le consommateur et envoyées par courriel à l'entrepreneur au plus tard 14 jours après la réception du produit.

Lorsque les produits sont cassés ou défectueux à l'arrivée, le consommateur fera immédiatement une photo et mentionnera le défaut par courriel au plus tard 3 jours après la réception du produit.

2. Les plaintes seront traitées dans les 14 jours suivant la date de la réception de la demande. Lorsqu'une plainte demande un délai de traitement plus long, l'entrepreneur enverra un message par courriel dans les 14 jours indiquant quand le consommateur recevra une autre réponse.
3. Le consommateur donnera au moins quatre semaines à l'entrepreneur pour régler la plainte. Après ce terme, il est possible de continuer à régler les différends.

Article 17 – Règlement des Litiges

1. Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les parties s'engagent avant toute action judiciaire de rechercher une solution à l'amiable.
2. Toutes nos ventes même internationales sont régies exclusivement par le droit Néerlandais. Pour tout litige éventuel, il est fait attribution de juridiction aux tribunaux compétents de notre siège social.

Article 18 – Caractéristiques des produits

1. SCF Essences fait connaître à l'acheteur l'ensemble des caractéristiques essentielles des produits présentés. Elle l'invite à lire attentivement ces caractéristiques. Elles concernent de façon générale les composants, les dosages, la posologie et le poids des produits offerts.
2. L'acheteur reconnaît que la représentation du produit qui figure sur le site internet n'a qu'une valeur indicative ainsi que les données y afférentes.

3. En aucun cas, une modification du contenant ou du contenu d'un produit ne peut être invoqué en cas de discordance avec la photo disponible sur le site.
4. À la réception de la commande, l'acheteur s'engage par les présentes à lire attentivement les étiquettes du produit. Ils fournissent des informations (doses, quantités, effets secondaires, dates d'expiration) que l'utilisateur doit suivre.

Article 19 – Responsabilité

1. Ce site n'est pas un site médical. Les informations ne peuvent en aucun cas se substituer à une consultation chez un médecin ou un thérapeute.
2. La responsabilité de la société SCF Essences ne peut en aucun cas et d'aucune manière être engagée pour des dommages de toute nature qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation des produits commercialisés.
3. La société SCF Essences ne peut être tenue dans aucun cas pour responsable du non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans le pays de réception.
4. La responsabilité éventuelle de la société SCF Essences est exclusivement limitée à la valeur du produit mis en cause, déterminée à la date de sa vente.
5. Dans le processus de vente en ligne, la société SCF Essences n'est tenue que par une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet (perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires).

Article 20 – Propriété intellectuelle

1. La société SCF Essences conserve l'intégralité des droits d'auteur sur les produits livrés. Sauf stipulation contraire et sans préjudice de tout droit d'auteur, l'acheteur s'interdit de copier ou de reproduire en tout ou partie les produits livrés par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme.
2. Tous les éléments figurants sur le site de la société SCF Essences sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société SCF Essences. Ils sont protégés par des droits d'auteur. Rien, pas même les logiciels visuels ou sonores, ne peut être reproduit, exploité, rediffusé ou utilisé à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, même partiellement, sans autorisation écrite préalable de SCF Essences.

Article 21 – Stipulations supplémentaires ou différentes

1. Les dispositions supplémentaires ou dérogatoires aux présentes conditions générales ne sont pas préjudiciables au consommateur et seront offertes par écrit et facilement accessibles au consommateur ou d'une autre manière qui est facilement téléchargée et enregistrée sur un support durable.

Annexe I : Modèle de formulaire de rétractation

Modèle de formulaire de rétractation (à ne remplir et retourner que si vous voulez vous rétracter de l'accord)

- A : SCF Essences, lieu-dit Bonac (ou Briquet) 47120, Saint Jean de Duras, France
(bonjour@scfessences.com)

Nous déclarons par la présente souhaiter nous rétracter de notre accord

Concernant les produits suivants [description des produits] *

Concernant la livraison du contenu digital suivant [description du contenu digital] *

Concernant les services suivants : [description du ou des services] *,

- Reçu(s) le [date de réception des produits/services/contenus]
- [Nom du consommateur]
- [Adresse & Numéro de téléphone du consommateur]
- [Signature du consommateur]
- [Date]

* Merci de rayer ce qui ne fait pas l'objet de la demande de rétractation.